



*Syndicat C.G.T des Territoriaux
de la ville d'Istres*

9 rue Ste Catherine – 13800 ISTRES

Tél : 04.42.55.52.23- 06.22.75.43.85

Courriel : cgtistresterritoriaux@gmail.com



Cgt Territoriaux Istres

BULLETIN SPECIAL

INSTANCES PARITAIRES

- **CAP avancements de grades du 18 juin 2019**
- **Comité Technique du 30 avril 2019**
- **Vos mandatés CGT au CHSCT**

La force et la confiance que vous nous avez données par votre vote lors des dernières élections professionnelles, ont pu nous permettre de pouvoir peser dans vos revendications et les prises de décisions de la collectivité.

CAP AVANCEMENTS DE GRADES

Le 18 juin dernier, ont eu lieu les CAP d'avancements de grades 2019 pour les agents de la ville.

Pour la plupart des avancements, des critères bien définis étaient établis par l'autorité territoriale : pas de sauts de grades, pas de prise de grade l'année précédente, privilégier les départs à la retraite, tenir compte des missions spécifiques et responsabilités...

Récapitulatif des grades octroyés mairie et CCAS confondus :

En CAP C :	182 grades	} Soit un total de 310 grades
En CAP B :	86 grades	
En CAP A :	42 grades	

Notre syndicat est intervenu entre la préparatoire et la plénière pour défendre de nombreux agents qui nous avaient interpellés. La collectivité a pris en compte une grande partie de nos préconisations, en sachant que c'est l'autorité territoriale qui est **seule habilitée à décider**.

La CGT se félicite du nombre d'avancements qui sont supérieurs à ceux de l'année précédente.

Conscients que tout le personnel promouvable n'a pu être malheureusement contenté, nous rappelons que l'autorité territoriale nomme quasi systématiquement les agents qui ont réussi un concours ou un examen professionnel. A cet effet, le CNFPT organise des sessions de préparations, pour cela des congés exceptionnels sont attribués.

Pour celles ou ceux qui seraient intéressés, nous les invitons à se rapprocher de la DRH.

Notre syndicat reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires.

Félicitations aux agents promus !



1^{er} COMITE TECHNIQUE

DES ELUS CGT EFFICACES ET FORCES DE PROPOSITIONS !

Sur les questions mises à l'ordre du jour, vos élus CGT ont pu obtenir des avancées. Ils sont principalement intervenus pour :

- ➡ Modifier la proposition de règlement intérieur du CT. **Accepté.**
- ➡ Maintenir la période des horaires d'été pour les services du Cadre de vie qui devait être initialement réduite de 15 jours. **Accepté.**
- ➡ Rappeler que le temps de travail légal est de 35 h. Les 37 h ne doivent pas être la seule référence horaire pour certains services. **Accepté.**
- ➡ Intervention sur les contraintes liées à la prise de congés des assistantes maternelles et sur leurs jours de fractionnement. **Accepté.**
- ➡ Refuser la modification du temps de travail des Aides à domicile du CCAS en demandant d'être plus précis en terme de planning et d'organisation tout en prenant en compte la lourde charge de travail de ces agents dans les futures propositions. **Accepté.**
- ➡ Demander l'octroi de congés supplémentaires pour les ETAPS et OTAPS au regard de leurs contraintes liées à leurs missions. **Refusé**
- ➡ Basculer le reliquat du temps restant sur la programmation des ETAPS et OTAPS sur Incovar. **Accepté si cela est techniquement possible.**
- ➡ Alerter sur le droit à la déconnexion des agents avec proposition d'élaboration d'une charte sur ce droit.
- ➡ Alerter sur les risques pour certains agents concernés par l'augmentation des heures supplémentaires effectuées à titre exceptionnel.

